



GRÈVE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE 2019

ENGAGÉ-E-S POUR GAGNER !

La situation dans l'entreprise SNCF est explosive du fait des choix stratégiques mis en œuvre ces dernières années et exacerbés par la réforme du 27 juin 2018.

Sur fond d'une énième réforme des retraites, la tension au sein de l'entreprise est palpable, les colères s'expriment de plus en plus sur les sujets du quotidien (sécurité, conditions de travail, salaire...).

C'est pourquoi, la Fédération CGT appelle les cheminots à cesser le travail.

Les cheminots ont de moins en moins les moyens de faire du bon travail, ne sont pas reconnus au niveau de leur implication (niveau des salaires, déroulement de carrière, accès à la formation...) pour assurer une bonne qualité de service public.

La Fédération CGT des cheminots conteste ces choix qui remettent en cause l'avenir de l'entreprise, de nos métiers, du service public Fret et Voyageurs ainsi que de pans entiers du réseau ferroviaire.

Ces dernières semaines, les cheminots de plusieurs filières se sont mobilisés sous différentes formes pour exprimer de la colère et exiger des moyens pour bien travailler.

Au regard de cette situation, la Fédération CGT des cheminots revendique des changements d'orientation (relance du Fret, trains de nuit, auto-couchettes, ouvertures de lignes, gares, guichets...), des déblocages significatifs de moyens pour permettre aux cheminots une production ferroviaire de qualité (hausse des recrutements au Statut, réinternalisation de charges de travail, réhumanisation des gares et des trains...), l'inscription de garanties nouvelles et de haut niveau dans la future CCN de branche (grille de branche, sécurité de l'emploi...) ainsi que des réponses concrètes aux revendications des cheminots actifs et retraités.

RETRAITES, UN ENJEU INTERPROFESSIONNEL

La réforme des retraites voulue par le Gouvernement touche l'ensemble des salariés. L'objectif n'a jamais été de remettre plus d'équité dans le système, mais bien d'imposer à tous de travailler plus longtemps avec, à l'arrivée à la retraite, le versement d'une pension plus basse. Quant à la suppression des régimes spéciaux, elle n'a pour visée que d'abaisser les droits de tous.

La Fédération CGT des cheminots exige le maintien du régime spécial de retraite des cheminots et la pérennisation de son financement.

Elle propose l'élargissement du régime spécial à l'ensemble de la branche ferroviaire.

La Fédération CGT appelle l'ensemble des cheminots actifs, de tous collègues et de tous métiers, à s'inscrire massivement dans la grève à partir du 5 décembre 2019.

Un préavis de grève reconductible par période de 24h sera déposé à partir du mercredi 4 décembre 2019 à 19h00.



JE VALIDE

AXES REVENDICATIFS PORTÉS PAR LA CGT, UNSA ET SUD-RAIL

Retraites :

- Maintien du régime spécial des cheminots, du taux de cotisation supplémentaire dit « T2 », des droits spécifiques des cheminots actuels et futurs embauchés ;

Emploi :

- Arrêt des suppressions d'effectifs ;
- Négociation nationale sur les créations d'emplois, puis déclinaison interentreprises dans les territoires, sur :
 - Les besoins relatifs à la sécurité, à une production de qualité et à l'amélioration des conditions de travail ;
 - Les besoins nécessaires à la réinternalisation de charges de travail sous-traitées ;
 - La régularisation des emplois précaires et une reconversion pérenne des agents en EIM ;
 - Les conditions d'utilisation des alternants et leurs perspectives d'embauches.
- Création d'instances interentreprises de proximité pour le suivi de ces sujets.

Rémunération :

- Augmentation générale de la valeur du point (ou du salaire de base pour les contractuels) de 5,2 % pour compenser l'inflation des 5 dernières années, à titre de mesure immédiate ;
- Ouverture de négociations sur toutes les primes de travail ;
- Augmentation de l'Indemnité de Résidence 1 (région parisienne et autres) de 150 € pour tenir compte de la forte hausse du coût de la vie en région parisienne, notamment des loyers ;
- Revalorisation des EVS ;
- Revalorisation des pensions de retraite.

Restructurations :

- Arrêt des restructurations en attente d'un nouveau projet de développement du service public ;
- Abandon de l'organisation par activité, de l'externalisation, et du *lean management* ;
- Garantie de formations « métiers » communes, de déroulement de carrière, de passerelles entre entreprises du GPF pour garantir le maintien d'une sécurité de l'emploi pour tous les cheminots statutaires ou contractuels ;
- Garantie de non concurrence interne avec les filiales, présentation systématique de SNCF aux appels d'offres, partage des charges de travail entre EF nationales sur les trains transfrontaliers ;
- Allègement de la charge de travail des DPX et recentrage sur l'organisation de la production.

ET JE M'ENGAGE

DANS LE CADRE DE LA DCI UNITAIRE DÉPOSÉE LE 18 NOVEMBRE 2019

Avenir des métiers :

- Maintien de la proximité des organisations de travail en territoire (UP traction, UO train, ateliers du matériel, services administratifs ou transverses, services en gare, centres d'appels, équipes et astreintes Equipement...) pour favoriser la réactivité de la production et préserver l'aménagement du territoire ;
- Remise en place de Directions métiers interentreprises fortes ayant pouvoir de prescription ;
- Arrêt de la casse de l'ensemble des métiers : ajout de tâches aux agents de conduite, suppression des contrôleurs à bord des trains ou de leurs compétences sécurité, deshumanisation des gares, casse des RCAD, polyvalence forcée et maintenance modulaire du Matériel, déploiement des CCR, massification des travaux, perte de compétences à l'Equipement par les transferts de charges sur la sous-traitance, baisse des effectifs SUGE et dégradation de leurs conditions d'utilisation, menace sur l'avenir des APF et les services transverses, etc.

Service public :

- Proposition d'un plan de relance du fret ferroviaire au Gouvernement, négocié avec les organisations syndicales, incluant les évolutions législatives, un plan d'investissement dans les infrastructures et le matériel, un plan commercial et le développement de l'emploi ; arrêt de la déréglementation et du dumping social dans le groupe ;
- Maintien, entretien et développement du réseau ferroviaire ;
- Plan d'investissement pour résorber les causes des retards des trains dits « malades » sur l'ensemble du réseau national ;
- Plan de relance des trains d'équilibre du territoire (TET), dont les trains de nuit et TAC.

Protection sociale :

- Elargissement du volet prévoyance du régime spécial à l'ensemble de la branche ferroviaire ;
- Accès à la médecine de soins SNCF et à l'Action Sociale SNCF pour l'ensemble de la branche financé par les entreprises ferroviaires (EF) et ouverture aux retraités ;
- Extension des facilités de circulation pour tous les cheminots actifs, retraités ou ayants droit de la branche ;
- Rematérialisation des feuilles de pensions et permanences CPR en proximité.

Représentation des cheminots :

- Organisation de négociations réelles avant et pendant les conflits ;
- Création d'instances de proximité, d'instances transverses par métier et maintien de commissions composées de représentants du personnel et de la Direction pour débattre des promotions, des accès aux postes, et des dossiers disciplinaires ;
- Reconnaissance de la capacité d'intervention inter-métiers et inter-entreprises des représentants syndicaux (secrétaires de syndicat, DSC, etc.).

